

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 26 JUIN 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 30 - Procurations : 10

Rappel des dates : Convocation Générale : 20/06/2025 - Affichage : 20/06/2025

Le vingt-six juin deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Sillé Le Philippe sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir donné à Dominique CHARPENTIER- 24.06.25	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA- 23.06.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony			X
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir donné à Raymond ESNAULT- 26.06.25	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane			X
	PLAIS Mickaël		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT- 26.06.25	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir donné à Claudine OZAN- 26.06.25	
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à André PIGNÉ- 26.06.25	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel		Pouvoir donné à Christelle LEVASSEUR- 24.06.25	
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine		Pouvoir donné à Jackie SURUT- 24.06.25	
	CHRISTIANY Damien		Pouvoir donné à Christophe PINTO- 26.06.25	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain			X
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir donné à Céline MATHÉ- 24.06.25	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	X		
	BARRAIS Vincent	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Isabelle LEMEUNIER est élue secrétaire de séance.

Objet : Création de postes non permanents au sein du service Enfance Jeunesse

Délibération n°2025-06-077

Considérant que la fréquentation des sites ne peut être établie précisément, les seuls postes permanents ne suffisent pas à permettre un accueil optimal au sein du service Enfance Jeunesse.

Aussi, il est proposé de créer, à compter du 1er septembre 2025, 21 postes non permanents d'adjoints d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (article 3 I de la loi 84-53 du 26 janvier 1984).

Ces postes ont vocation à être occupés par des agents contractuels pour une durée maximale de douze mois pendant une même période consécutive de dix-huit mois.

Les postes ouverts seront des postes d'adjoints territoriaux d'animation, catégorie C.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367 - indice majoré 366 (indice et valeur du point d'indice en vigueur au 01/01/2024) soit une enveloppe annuelle chargée de 30 677 € pour un agent à temps complet, sans enfant.

Compte tenu de la fréquentation des sites et des décisions prises en matière RH, par l'assemblée lors du vote du budget :

- Le volume global hebdomadaire des postes non permanents augmente de 30 mn par rapport à cette année scolaire écoulée ;
- 1 poste de 15h sur le site de Montfort le Gesnois est redéployé sur le site de Connerré ;
- Sur le site de Savigné l'Évêque :
 - o 1 poste de 16h est scindé en 2 postes de 8h ;
 - o 1 poste de 29h est créé en suppression de 3 postes de 12h, 10h et 7h30 (total de 29h30) ;
- Sur le site d'Ardenay sur Mérisse, en raison de l'augmentation du temps d'ouverture de l'accueil :
 - o 1 poste de 19h augmente à 19h30 ;
 - o 1 poste de 28h30 augmente à 29h ;

Site mère cible	Nombre de CDD et volume hebdomadaire
Montfort le gesnois (APS Montfort / APS Lombron)	1 poste de 8h30
Savigné l'évêque (APS Savigné l'évêque / APS Saint Corneille)	1 poste de 8h 1 poste de 8h 1 poste de 8h 1 poste de 10h 1 poste de 16h 1 poste de 26h 1 poste de 29h
Torcé en vallée (APS Torcé en vallée / APS Saint Célerin / APS Sillé le Philippe)	1 poste de 13h 1 poste de 14h
Ardenay sur Mérisse (APS Ardenay / APS Val de la Hune / Le Breil sur Mérisse)	1 poste de 16h 1 poste de 19h30 1 poste de 29h
Bouloire (APS Bouloire / APS Saint Michel de Chavaignes / APS Coudrecieux / APS Tresson)	1 poste de 10h 1 poste de 18h30 1 poste de 21h 1 poste de 22h

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Connerré (APS Connerré / APS Thorigné sur Dué)	1 poste de 15h 1 poste de 19h 1 poste de 25h30
St Mars la Brière (APS de St Mars la Brière)	1 poste de 12h30

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

À cet effet, le Président invite les élus communautaires à délibérer sur la création de ces 21 postes de contractuels.

Le Conseil Communautaire,

Sur le rapport de la Vice-présidente déléguée à la gestion des Ressources Humaines,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 , L332-8 et L332-23 1°

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

- **CRÉE** vingt et un postes d'agents d'animation non permanents et à temps non-complet comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sur le grade d'adjoint d'animation territorial, pour une période d'un an allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 ;
- **DIT** que le Président, le Directeur Général des Services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 27 Juin 2025,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.